

Ville d'ESCAUDŒUVRES

☒ 59161 - ☎ 03.27.72.70.70. - FAX : 03.27.72.70.92.

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION
D'ESCAUDŒUVRES SUR LA RD 630 (EN DIRECTION IWUY)**

Le Maire d'ESCAUDŒUVRES (NORD) :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4;

Vu le Code de la route et notamment les articles R110-1 et suivants, R411-2, R411-8 et R411-25;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5e partie - signalisation d'indication;

Considérant que la zone agglomérée située le long de la RD 630, en direction d'IWUY, s'est étendue;

ARRETE

Article 1 - Toutes les dispositions définies par les arrêtés antérieurs, fixant les anciennes limites de l'agglomération d'ESCAUDŒUVRES sur la RD 630 en direction d'IWUY, sont abrogées.

Article 2 - Les limites de l'agglomération d'ESCAUDŒUVRES en direction d'IWUY, au sens de l'article R110-2 du Code de la route, sont fixées comme suit : PR identiques pour l'entrée et la sortie d'agglomération soit au PR : 16+0935.

Article 3 - La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre I - 5e partie - signalisation d'indication - sera mise en place à la charge de la commune.

Article 4 - Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 5 - Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Maire d'ESCAUDŒUVRES sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie de CAMBRAI
- Monsieur le Commissaire Principal de Police de CAMBRAI
- Monsieur le Commandant le Centre de Secours et de Lutte Contre l'Incendie de CAMBRAI
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de CAMBRAI
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de CAMBRAI

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à ESCAUDŒUVRES, le 20 novembre 2018

Le Maire,

Patrice EGO



Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le 20/11/2018
et à la publication en date du 20/11/2018